

FONDS DE DOTATIONS FORÊTS EN VIE

Fonds de dotation

Siège Social : 460 Village de Lauconie

19150 - CORNIL

RCS : 879 934 834 000 18

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

FIDELIANCE AUDIT
105/109 Rue du Faubourg St Honoré
75008 Paris
Tél. : +33 (0)1 43 80 10 98
h.hamri@crowe-fideliance.fr

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris – Ile-de-France - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
SAS au capital de 390 670 € - RCS Paris B 302 316 674 - TVA intracommunautaire FR 34 302 316 674

Fideliance Audit est un membre indépendant de Crowe Global. Chaque cabinet membre est une entité commerciale indépendante. Fideliance Audit n'est pas responsable pour toute action ou omission de Crowe ou d'un autre membre du réseau.
© 2024 Fideliance Audit

FONDS DE DOTATIONS FORÊTS EN VIE

Fonds de dotation

Siège Social : 460 Village de Lauconie

19150 - CORNIL

RCS : 879 934 834 000 18

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Au conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION FORÊTS EN VIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation sur un changement de méthode comptable

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » dans l'annexe au bilan et compte de résultat de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative à l'application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les opérations relatives aux mécénats reçues sur l'exercice et la comptabilisation des fonds dédiés ainsi que les acquisitions de forêts.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre fonds de dotation ; nous avons procédé à l'analyse des conventions signées entre votre fonds de dotation et ses financeurs, le contrôle des actes notariés avec les mouvements des immobilisations et à vos tableaux de suivi des fonds dédiés, ainsi que les mouvements afférents tel que repris dans l'annexe comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et financier du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction du fonds de dotation d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris

FIDELIANCE AUDIT
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris

Fabien POURBAIX

Fonds de dotation FORETS EN VIE

Comptes annuels Bilan au 31/12/2025

Village de Lauconie
19150 CORNIL
SIRET : 87993483400018

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	325 141		325 141	143 261
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	325 141		325 141	143 261
Comptes de liaison				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	140		140	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	32 823		32 823	26 311
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	127 849		127 849	219 801
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	160 812		160 812	246 112
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	485 953		485 953	389 373

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	20 550	15 050
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	145 520	
Situation nette	166 070	15 050
Fonds propres consommables	132 442	132 442
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	298 512	147 492
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	45 000	170 577
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	45 000	170 577
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 157	71 304
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	55 283	
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	142 440	71 304
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	485 953	389 373

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Vente de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		73 441
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	66 133	
Mécénats	24 665	61 093
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	84 957	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	204 315	12 763
Autres produits		4 773
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	380 069	152 070
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	155 690	90 768
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	222	211
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissement et dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	78 738	61 093
Autres charges	53	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	234 703	152 072
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	145 366	-2
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	154	2
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	154	2

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	154	2
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	145 520	
Produits exceptionnels V		
Charges exceptionnelles VI		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	380 223	152 072
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	234 703	152 072
EXCÉDENT OU DÉFICIT	145 520	
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 485 953 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 145 520 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'Association :

Le fonds de dotation a été constitué le 21/08/2017 et sa création a été publiée au Journal Officiel en date du 21 Août 2017. Sa dotation est consommable. Le fonds a pour but de contribuer à une transformation profonde de la relation entre société humaine et forêt au service de la vie. Il soutient toute initiative d'intérêt général, écologiquement responsable et socialement solidaire, dans le respect de l'environnement, la préservation et l'amélioration de la biodiversité des forêts, de l'eau et des sols. Il soutient le développement de toute action philanthropique, sociale, éducative au service de la protection de l'environnement et de la forêt. Ces initiatives et actions respectent les valeurs de la charte du Réseau pour les Alternatives Forestières.

Le fonds participera aux actions de préservation et de promotion des forêts vivantes et des savoirs liés à une collaboration harmonieuse humain-forêt. Il apportera un soutien aux actions s'inscrivant dans les valeurs de la charte du Réseau pour les Alternatives Forestières. Il s'inscrit dans une mission d'intérêt général.

Les moyens d'actions du Fonds sont l'apport des Fondateurs, la collecte de don et, sur déclaration préalable, l'appel à la générosité publique ainsi que le recueil de toute ressource autorisée par la loi afin de pouvoir financer les différentes actions de préservation et de promotion des forêts vivantes et des savoirs liés à une collaboration harmonieuse humain-forêt. Les sommes perçues font l'objet de placements financiers en vue de réaliser des revenus.

Le fonds de dotation est un outil pour construire les fondations d'une sauvegarde, et d'une gestion, du foncier forestier concertées avec l'ensemble des personnes concernés. En ce sens, il contribue à tisser du lien entre acteurs et actrices du monde forestier et rural avec l'ensemble des citoyens et citoyennes. Il entend privilégier les activités et modes de production participant à la préservation et l'amélioration de la biodiversité forestière et les filières de ressources naturelles courtes et locales. La mission du fonds de dotation est en adéquation avec les objectifs de la Charte de l'environnement et des programmes gouvernementaux visant à maintenir les activités en milieu rural et à favoriser les modes de production préservant les ressources de la forêt, de l'eau et du sol. Le fonds peut, dans les conditions prévues dans ses statuts, procéder à tout versement au profit d'œuvres et d'organismes éligibles au mécénat et qui s'assignent un des objets ou buts analogues aux siens.

Un comité d'investissement sera créé, lorsque le montant de la donation excédera 1 million d'euros, afin d'effectuer des propositions d'investissement et d'en assurer le suivi.

Lieu d'exploitation de l'activité de l'Association : Le battement d'Ailes, 460 Village de Lauconie à CORNIL (19150)

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 485 953 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 145 520 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

L'application prospective du nouveau règlement ANC N°2023-03 du 7 juillet 2023 en lien avec la nouvelle ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable à partir du 1er janvier 2025 dont les principaux impacts sont :

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscale
- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges
- Nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable qui introduit des tableaux obligatoires
- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été regroupés sur les deux lignes "produits exceptionnels" et "charges exceptionnelles"
- Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent sont présentées selon les modalités suivantes :
 - o Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regroupées avec les avances et les acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles
 - o Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne "charges constatées d'avance" est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des "Créances".
 - o Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne " produits constatés d'avance" est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des "Dettes".

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de retraitement des comptes 2024.

Ce nouveau règlement n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Faits caractéristiques

Au cours de l'exercice, l'entité a acquis deux forêts pour un montant total de 176 K€, financé par des fonds dédiés. Ces acquisitions, inscrites en immobilisations corporelles, expliquent en partie le résultat de l'exercice.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont composées uniquement de forêts, non amortissable s'agissant de domaines forestiers considérés comme des terrains non destinés à la vente.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont principalement composées de dons issus de l'AGP à recevoir pour 32 221€ et de mécénats à recevoir pour 32€.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 45 000€ .

Informations spécifiques pour les entités faisant appel public à la générosité

Les statuts du fonds de dotation FORÊTS EN VIE prévoit de pouvoir demander au préfet du département du siège social l'autorisation de faire appel à la générosité du public. La réception de dons en provenance de personnes physiques en dehors d'un cercle fermé relationnel a amené le Fonds de dotation à appliquer de manière volontaire les dispositions relatives aux entités faisant appel public à la générosité au regard de l'article 3 de la loi du 7 août 1991.

Le Fonds de dotation a été autorisé à faire appel public à la générosité par décision préfectorale à compter du 1er mai 2025 jusqu'au 30 avril 2026.

Les missions sociales se déclinent précisément afin de pouvoir rendre compte aux donateurs de la réalisation des actions définies dans l'objet social du fonds de dotation mais également de permettre de participer à l'effort national et général en matière de :

- protection de l'environnement et de la forêt ;
- préservation et d'amélioration de la biodiversité des forêts, de l'eau et des sols ;
- mettre en œuvre toute action philanthropique, sociale, éducative au service de la protection de l'environnement et de la forêt
- soutenir toute initiative d'intérêt général, écologiquement responsable et socialement solidaire, dans le respect de l'environnement
- contribuer à une transformation profonde de la relation entre société humaine et forêt au service de la vie.

Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

- des dons manuels des personnes physiques ou morales, libres ou affectés ;
- des libéralités, libres ou affectées ;
- des produits financiers issus des placements de ces ressources ;
- des produits financiers réalisés sur les fonds ressources issues de la générosité du public ;
- de tous autres produits de gestion en provenance de ressources issues de la générosité du public.

Les ressources hors générosité publique sont toutes les ressources du FDD à l'exclusion de celles issues de la générosité publique. La dotation statutaire de 15 000€ n'est pas constituée de fonds provenant de la générosité du public. Il en est de même, des fonds issus d'un cercle fermé de donateurs.

Les ressources financières hors AGP se composent :

- de la dotation initiale ;
- des dotations complémentaires ;
- des produits du placement de la dotation initiale ;
- des produits du placement des dotations complémentaires ;
- des produits divers.

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté en application du règlement ANC 2023-03.

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) est présenté en application du règlement ANC 2023-03.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice	
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes					
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Immobilisations corporelles					
Terrains	143 261	181 880		325 141	
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	143 261	181 880		325 141	
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL GÉNÉRAL					
	143 261	181 880		325 141	
Ventilation des augmentations					
Augmentations	Augmentations de l'exercice	Virements			Entrées
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports
Total immobilisations incorporelles					
Total immobilisations corporelles					
Total immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL					
	181 880		181 880		
					Ventilation des diminutions
Diminutions	Diminutions de l'exercice	Virements			Sorties
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions
Total immobilisations incorporelles					
Total immobilisations corporelles					
Total immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL					

Commentaires : néant

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		25 811
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		25 811

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		25 811.00
46870000 DIVERS PROD. A RECEVOIR		25 811.00
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		25 811.00

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	140	140	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	32 823	32 823	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	32 963	32 963	

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	87 157	87 157		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	55 283	55 283		
TOTAL	142 440	142 440		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaires : néant

Variation des fonds dédiés - Ressources liées à la générosité du public

Ressources liées à la générosité du public	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
PROJET 1% POUR LA PLANETI	22 435		22 435				
PROJET ACHAT FORETS	148 141	78 738	181 879			45 000	
TOTAL	170 576	78 738	204 314			45 000	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif

(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Fonds non remboursables		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 985	64 638
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	78 985	64 638

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation	55 283	
Produits : - Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL	55 283	
Charges constatées d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation		
Charges : - Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL		

Les 55 K€ de produits constatés d'avance concernent une convention de soutien de 18 mois

Ventilation des ressources d'exploitation

Ventilation des ressources d'exploitation	Montant
PROJET ACHAT FORETS VIVANTES	78 234
MECENAT EN NATURE (RAF)	12 564
UTILISATION FONDS DEDIES	181 880
REPRISE FDD ACCOMP. PROJET 1% PLANET	22 435
CONTRIBUTION FINANCIERS	84 957
TOTAL	380 070

Commentaire

Variation des fonds propres 432-22

(art. 432-22 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	15 050		5 500		20 550
- dont générosité du public			5 500		5 500
Fonds propres avec droit de reprise					
- dont générosité du public					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
- dont générosité du public					
Report à nouveau					
- dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice					145 520
- dont générosité du public			106 676		106 676
Situation nette	15 050		5 500		166 070
- dont générosité du public			112 176		112 176
Fonds propres consommables	132 442				132 442
- dont générosité du public	132 442				132 442
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	147 492		5 500		298 512
- dont générosité du public	132 442		112 176		244 618

Compte de résultat par origine et destination

Produits et charges par origine et destination	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie				
Dons, legs et mécénats				
Dons manuels	66 133	66 133		
Legs, donations et assurance-vie				
Mécénats	24 665	12 101	61 093	61 093
Autres produits liés à la générosité du public	154	154		
TOTAL I	90 952	78 388	61 093	61 093
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie	84 957		78 214	
Autres produits non liés à la générosité du public				
TOTAL II	84 957		78 214	
Subventions et autres concours publics	III			
Reprises sur provisions et dépréciations	IV			
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	V	204 315	12 763	
TOTAL (I à V)	380 224	282 703	152 070	61 093
CHARGES PAR DESTINATIONS				
Missions sociales				
Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
TOTAL I				
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public				
Frais de recherche d'autres ressources				
TOTAL II				
Frais de fonctionnement	III	155 965	97 289	90 977
Dotations aux provisions et dépréciations	IV			
Impôt sur les bénéfices	V			
Report en fonds dédiés de l'exercice	VI	78 738	78 738	61 093
TOTAL (I à VI)	234 703	176 027	152 070	61 093
EXCEDENT OU DEFICIT	145 521	106 676		

Compte de résultat par origine et destination (Suite)

Contributions volontaires en nature	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
	TOTAL I			
Contributions volontaires non liées à la générosité du public	II			
Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
	TOTAL III			
	TOTAL (I + II + III)			
CHARGES PAR DESTINATION				
Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
	TOTAL I			
Contributions volontaires à la recherche de fonds	II			
Contributions volontaires au fonctionnement	III			
	TOTAL (I + II + III)			

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

(Loi n°91-772 du 7 août 1991)

Emplois par destination	31/12/2025	31/12/2024	Ressources par origine	31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
Missions sociales			Ressources - générosité du public		
Réalisées en France			Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme			Dons, legs et mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant en France			Dons manuels	66 133	
Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurance-vie		
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats	12 101	61 093
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public	154	
TOTAL I					
Frais de recherche de fonds					
Frais d'appel à la générosité du public					
Frais de recherche d'autres ressources					
TOTAL II					
Frais de fonctionnement	III	97 289			
TOTAL EMPLOIS			TOTAL RESSOURCES I		
		97 289		78 388	61 093
Dot. aux prov. et dépréciations	IV		Rep. sur prov. et dépréciations	II	
Reports en fonds dédiés de l'exercice	V	78 738	Utilisat. des fonds dédiés anté.	III	204 315
Excédent de la génér. du public de l'ex.			Déficit de la génér. du public de l'ex.		
TOTAL			TOTAL		
		176 027		282 703	61 093
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)					
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public					
(-) Invest. et (+) désinvest. nets liés à la générosité du public de l'ex.					
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)					
Contributions volontaires en nature	31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
Missions sociales			Liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
TOTAL I			Dons en nature		
A la recherche de fonds	II				
Au fonctionnement	III				
TOTAL			TOTAL		
			Fonds déd. liés à la génér. du public	31/12/2025	31/12/2024
			Fonds dédiés en début d'exercice	170 577	
			(-) Utilisation	204 315	
			(+) Report	78 738	
			Fonds dédiés en fin d'exercice	45 000	